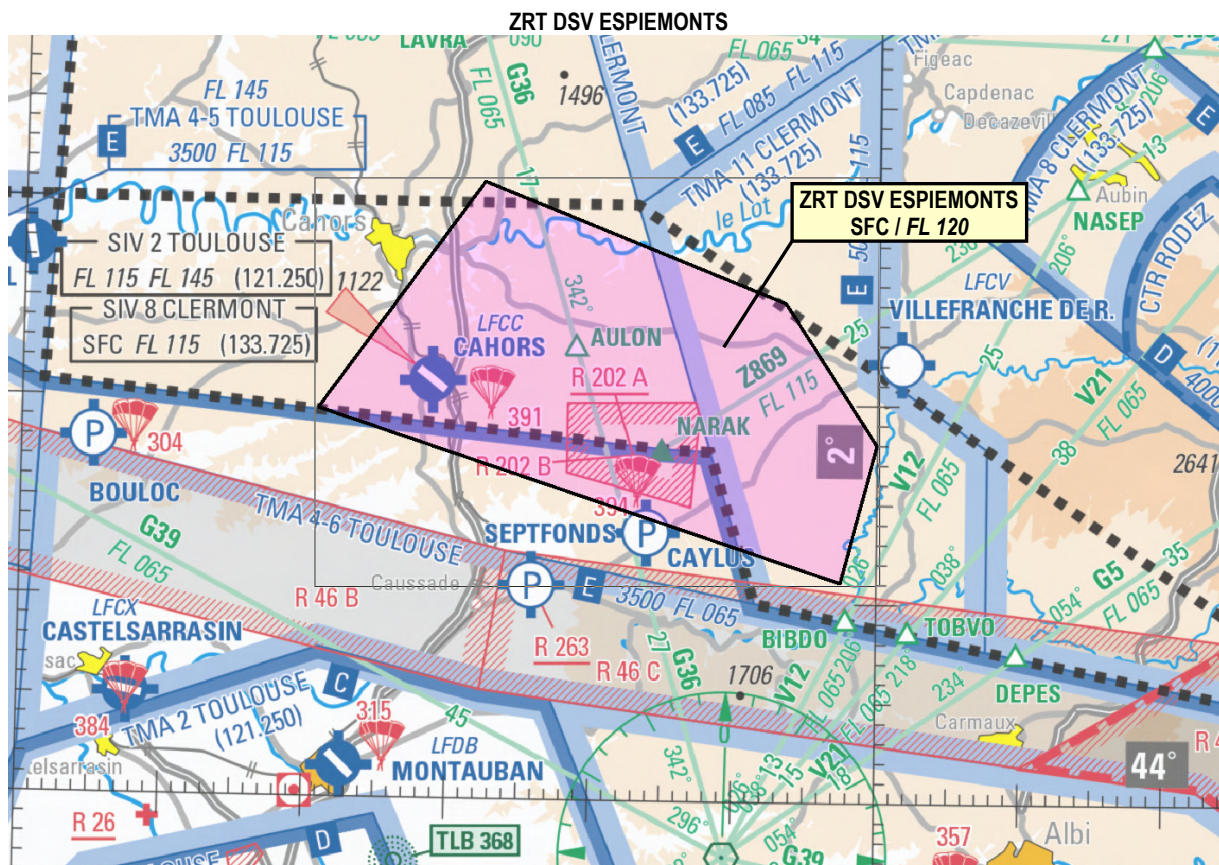


Objet : Création d'une Zone Réglementée Temporaires (ZRT) dans la région de Cahors et Caylus pour du parachutage avec dérive sous voile.

En vigueur : Du mardi 13 au mercredi 14 juin 2023.

Lieu : FIR : Bordeaux LFBB - AD : Cahors LFCC, Caylus, Septfonds



Extrait carte SIA 1/1 000 000 - Edition 01-2023

ACTIVITÉ

Parachutage avec dérive sous voile.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZRT DSV ESPIEMONTS activable :
13, 14 juin : 1700-2359

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :
Toulouse INFO : 121.250 MHz
Clermont INFO : 133.725 MHz
Cahors AFIS : 119.225 MHz
Rambert (CDC de Lyon-Mont-Verdun) : 143.550 MHz / 317.500 MHz

STATUT

Zone réglementée temporaires (ZRT) qui se substitue aux portions d'espaces aériens avec lesquels elle interfère.

ORGANISME GESTIONNAIRE

DIREX (Directeur de l'exercice).

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG / CAM, contournement obligatoire sauf pour les aéronefs assurant des missions de secours, de sauvetage, de douane, de police ou de sécurité civile, lorsque le contournement n'est pas compatible avec l'exécution de ces missions après contact et accord du DIREX.

Toutes les activités aériennes sportives et récréatives situées à l'intérieur de la ZRT sont suspendues durant les créneaux d'activation.

SERVICES RENDUS

CAM / CAG : Information de vol et alerte.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES

ZRT DSV ESPIEMONTS

Limites latérales

44°11'04" N,001°57'31" E

44°19'32" N,001°20'46" E

44°31'03" N,001°32'12" E

44°25'07" N,001°53'29" E

44°18'00" N,002°00'00" E

44°11'04" N,001°57'31" E

Limites verticales

SFC / FL120

ORGANISME A CONTACTER

Avant l'exercice :**COMALAT / Section espaces aériens :**

Téléphone : 01 73 95 22 83 / 84

11ème BRIGADE PARACHUTISTES :

Téléphone : 05 62 57 45 62

Pendant l'activité :**Directeur de l'exercice (DIREX) :**

Téléphone : 06 72 38 99 00 ou 06 23 96 05 29